

LA LETTRE DU CONSEIL

Édition n° 7 - MARS 2021

Conseil municipal du 20 janvier 2021

Procurations : L. MARQUES à J. NOVELLI, C. DUDRAGUE à J. MERLETTE, S. DELATTAINANT retardé, a donné pouvoir, avant son arrivée à M. BICHOFF.

M. BICHOFF est désignée secrétaire de séance.

Les comptes rendus des conseils municipaux des 20/11 et 16/12/2020 sont approuvés à l'unanimité.

Délibération 2020-118

REAMENAGEMENT DES EMPRUNTS

Sur décision, Mme le Maire a renégocié les emprunts en cours afin d'obtenir de meilleures conditions, compte tenu des taux bas actuellement en vigueur. Afin d'améliorer la situation financière de la commune, cette démarche est d'ailleurs entreprise pour certains emprunts, dont les taux étaient trop élevés.

Délibération 2021-01

AVENANT A LA CONVENTION DE SOUSCRIPTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

L'église de La Biolle est un bâtiment emblématique du centre bourg, ce qui avait conduit l'équipe municipale précédente à en entreprendre la réhabilitation. Pour financer ces travaux, en 2016, une convention (d'une durée maximum de 5 ans) avait été signée avec la Fondation du Patrimoine. Son objectif était de recueillir des fonds auprès de mécènes publics et privés. Afin d'achever cette rénovation, notamment la restauration du chemin de croix et des statues (classés en février 2020 au répertoire départemental des objets mobiliers), le Conseil Départemental a d'ores et déjà attribué une subvention, au titre de la Sauvegarde du Patrimoine Monumental de 4 620€ pour la restauration des statues. L'avenant à la convention de souscription, ici inscrit, a pour but de la prolonger de 5 ans.

Délibération 2021-02

RESTES A REALISER ET OUVERTURES DE CREDITS

Comme l'imposent les règles comptables, les crédits 2020 restant à réaliser doivent être reportés sur 2021 et de nouveaux crédits d'investissement, dans la limite du ¼ des prévisions budgétaires 2020 peuvent être ouverts. Le détail est en ligne sur www.la-biolle.fr

Délibération 2021-03

ERRATUM DE LA DELIBERATION PORTANT SUR LE RECRUTEMENT AU POSTE DE DIRECTION DE CRECHE

Mise en conformité de la délibération n°2020/108 du 20 novembre 2020, suite au recrutement d'une directrice relevant des cadres des puéricultrices territoriales pour la future crèche.

Délibération 2021-04

MISE A JOUR TABLEAU DES EMPLOIS

Le tableau des emplois permanents de la collectivité a été modifié, pour le mettre en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires applicables au 1^{er} janvier 2021 (fusion de deux classes du 1^{er} grade dans deux cadres d'emploi)

Délibérations 2021-05, 06, 07 et 08

CENTRE DE GESTION (CDG) de la SAVOIE

Les communes sont tenues, en cas de litige avec le personnel, de recourir à la médiation préalable. La Biolle a prolongé la convention avec le CDG qui prend en charge cette procédure.

De même, le CDG prendra à sa charge la mise en concurrence des organismes afin de souscrire les garanties de protection sociale complémentaire pour le personnel communal.

Par ailleurs, la commune a mandaté le CDG en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupé pour la couverture du risque statutaire pour le personnel communal, afin d'obtenir un tarif plus compétitif.

Enfin, la commune adhère au service intérim du CSG, ce dernier se chargeant de pallier les absences de personnel en effectuant les démarches de recrutement d'intérimaires

Conseil municipal du 03 mars 2021

M. BICHOFF est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTS DE DELEGATIONS

Délibération 2021-09
**DECISION D'ESTER EN
 JUSTICE - AFFAIRE COMMUNE
 / SCIROYALE CENTER 1**

Dans le cadre de cette procédure, Me CALLOUD avocat, est désigné pour représenter la commune.

Délibération 2021-10
**AVENANT N° 1 AU MARCHE DE RENOVATION DE L'ECOLE
 ELEMENTAIRE**

Cet avenant concerne la maîtrise d'œuvre (les études). Etant donné que le projet a dû être revu pour rentrer dans une enveloppe financière acceptable pour la commune (passant d'environ 2,6M à 2M d'€ HT), le forfait de rémunération du maître d'œuvre a également été revu passant de 363 500 € à 273 200 € TTC.

Délibération 2021-11
CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL JEUNE (CMJ)

Afin de permettre une implication des jeunes dans les politiques communales, il est décidé la création d'un conseil municipal jeune. Constitué de 12 membres nés entre 2008 et 2012, il est élu pour une année.

Délibération 2021-12
**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION
 D'UTILISATION DES LOCAUX POUR LE LAEP**

Le Lieu d'Accueil Parent-Enfant (LAEP) proposé par le service mutualisé avec Entrelacs et se déroulant sur La Biolle les vendredis matins remporte un vif succès. Dans le contexte sanitaire actuel, il est nécessaire de changer de salle. L'avenant a pour but de permettre l'utilisation d'une des trois salles des 3 boulevards sans distinction.

Délibération 2021-13
**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE
 LA RENOVATION DE L'ECOLE (CTS)**

Le contrat territorial de Savoie (CTS) permet de demander une subvention au département pour les travaux de rénovation de l'école élémentaire s'élevant aujourd'hui à environ 3,2M d'€ TTC. Le département peut apporter une aide de 35% dans la limite de 100 000 € par classe.
 Montant demandé : 455 000 €.

Délibération 2021-14
COVID 19 - AIDE AUX ENTREPRISES - EXONERATION DE LOYER

La crise sanitaire touchant durement certaines entreprises frappées de fermeture administrative depuis de longs mois, le conseil municipal souhaite les assurer de son soutien et favoriser le maintien du tissu économique. Si les entreprises, répondent aux critères imposés par l'état, les loyers des locataires communaux pourront être réduits de 50% sur deux mois.

Délibérations 2021-15 et 16
DEMANDE D'AIDES A LA CAF DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE DE LA NOUVELLE CRECHE

Dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle crèche, il est possible de bénéficier d'aides de la CAF notamment pour le mobilier et le changement de logiciel. Il est donc demandé un prêt à taux 0 de 100 000€ pour l'achat du mobilier ainsi qu'une subvention de 80% sur le nouveau logiciel plus fonctionnel.



Mairie de La Biolle :

Contact : ✉ 135 Route de la Chambotte, 73410 La Biolle - ☎ 04.79.54.76.06 - @ mairie@la-biolle.fr

Informations sur : www.la-biolle.fr

Délibération 2021-17

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PLATEFORME DE COMMERCE EN LIGNE

La nouvelle municipalité a souhaité renforcer, dynamiser et remettre à niveau l'ensemble des outils numériques de la commune. La solution choisie permet de proposer, avec la refonte du site internet, la mise en place d'une plateforme de commerce en ligne (achats en ligne, prise de rendez-vous chez nos commerçants, artisans, médicaux...). Ce type de solution qui permet de repenser le commerce est largement soutenu par la région notamment via un appel à projet. Il est donc demandé la subvention la plus élevée possible. Montant espéré : 7 000 €.

Délibération 2021-18

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE SOCLE MUNERIQUE EN ELEMENTAIRE

Toujours dans le même esprit la commune change le logiciel périscolaire pour passer sur une solution de gestion d'école. Ce nouveau logiciel proposera plus de fonctionnalités pour les familles et permettra d'inclure les enseignants sur la plateforme. Le Plan de Relance soutient ce type de solution qui permet un accès de qualité au numérique et la mise en place aisée de l'enseignement à distance notamment. Il est donc demandé la subvention la plus haute possible.

Délibération 2021-19

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA TRANSFORMATION NUMERIQUE

Egalement dans le cadre du Plan de Relance, les études, l'accompagnement et la mise en place de nouvelles solutions numériques sont éligibles à une subvention. Il est donc proposé d'inscrire notre démarche de modernisation dans ce dispositif pour bénéficier d'une subvention.

Montant espéré 10 000€

Délibération 2021-20, 21 et 22

DEMARCHE DE GESTION DURABLE DE LA FORET

La forêt communale est une des richesses de La Biolle (environnement, cadre de vie, valeur économique, ressource naturelle de proximité). Le plan de relance propose de financer des repeuplements durables sur des espaces de faible valeur économique et environnementale. Dans ce cadre, nos parcelles ont été étudiées. Il ressort qu'une coupe d'épicéas et de sapins sur les parcelles 6 et 8, permettrait un repeuplement qui s'inscrit dans ce schéma. Il est donc retenu d'effectuer ces coupes, de replanter un peuplement mixte (feuillus / résineux) anticipant, tant que faire se peut, les conséquences du changement climatique et de demander une subvention de 80% via le plan de relance pour financer cette opération de repeuplement.

Délibération 2021-23

INDEMNITES DU MAIRE

Mme Le Maire ayant dû arrêter son activité professionnelle en majeure partie afin de répondre convenablement à ses fonctions en mairie, les cotisations sociales préalablement soustraites à son salaire le sont aujourd'hui sur son indemnité de Maire. Les montants des indemnités ayant été établis sur la base de valeurs nettes, il convient d'augmenter son indemnité pour compenser ces cotisations. Le montant net touché par Mme Le Maire reste donc inchangé mais passe de 32% à 35% de l'indice brut 1027.

Délibération 2021-24

RETRAIT D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC GRAND LAC

En janvier 2020, le Conseil municipal avait validé le principe d'adhésion au groupement de commandes avec Grand Lac pour des prestations de maîtrise d'œuvre (travaux hors bâtiment). Or, il s'avère que la convention ne répond pas aux éventuels besoins de La Biolle et générerait plus de contraintes que d'avantages. Comme l'y autorise l'art 8 de cette convention, la commune se retire donc de ce groupement.

Délibération 2021-25

REFINANCEMENT D'UN CONTRAT DE PRET

Compte tenu des enjeux propres aux opérations envisagées, le Conseil municipal recouvre la compétence déléguée au maire en matière d'emprunts (prévue par délibération du 10 juin 2020). Dans ce cadre, un prêt à taux fixe de 4,24 % va être refinancé par un prêt à taux fixe de 0,15 %, sur 10 ans (au lieu des 7 ans restants). Malgré l'intégration de l'indemnité compensatrice, la charge financière annuelle de la commune sera allégée, lui assurant une meilleure maîtrise de sa capacité d'investissement.

Mairie de La Biolle :

Contact : ✉ 135 Route de la Chambotte, 73410 La Biolle - ☎ 04.79.54.76.06 - @ mairie@la-biolle.frInformations sur : www.la-biolle.fr

QUESTIONS DIVERSES

Séance du 20 janvier :

- La question d'un panneau d'information et des panneaux directionnels pour les commerçants est posée, le sujet est en suspens il avait été envisagé un totem si un rond-point se faisait à la fruitière. Dès que les conditions sanitaires le permettront une réunion sera proposée aux commerçants et artisans pour aborder leurs problématiques.
- Après les bouchons et les stylos, ce sont les chaussettes orphelines qui seront récoltées pour une association.
- La question du distributeur (DAB) est de nouveau évoquée par Mr Pitilli. Ce dernier devra présenter un dossier complet (investissement, coût de fonctionnement, emplacement possible...) en commission économie.
- Les incivilités des crottes de chiens signalées sur les trottoirs.
- Le remplacement du repas des aînés par des bons cadeaux a été reprecisé.

Séance du 03 mars :

- Les « pétoles créatives », association intercommunale d'assistantes maternelles, a refusé la salle communale mise à disposition par La Biolle, les protocoles imposés étant jugés trop « restrictifs ».
- La TCCFE (taxe sur consommation d'électricité) n'est pas appliquée sur la commune. Elle devrait devenir obligatoire en 2023. Le SDES encourageait la commune à la mettre en place dès maintenant, à un taux minoré. La proposition est refusée, cette taxe ne sera appliquée que lorsque nous ne pourrons nous y soustraire.
- VAE (Vélo à Assistance Electrique) : la commune ne doublera pas l'aide de Grand Lac à l'acquisition.



Prochain conseil : 7 avril 19h salle de l'ébène

Retrouvez l'intégralité des délibérations sur le site de la commune - rubrique « vie municipale »

Mobilités



Suite à un éboulement, l'accès à la parcelle 1 de la forêt est interdit par arrêté (au-dessus de la route de longefan et jusqu'au camping).

LIGNES 1618 ET 1620

Après sollicitation de la municipalité, Grand Lac a fait déplacer les arrêts de ces lignes scolaires qui étaient sur la D1201. Elles passent maintenant par l'intérieur du village pour plus de sécurité.

Scolaire / Jeunesse

Etant donné le contexte sanitaire, le carnaval est annulé.

NOUVEAU PROTOCOLE CANTINE

Face à de nouvelles contraintes, nous avons modifié l'organisation des services à la cantine. La salle d'étude, sert maintenant à prendre les repas. Cette annexe de la cantine permet de libérer une vingtaine de places à chaque service. Grâce à cette nouvelle organisation nous pouvons accueillir tous les enfants en respectant les protocoles.

RENOVATION DE L'ECOLE

Les premiers travaux devraient débuter au printemps avec le remplacement intégral de la chaudière. Les études se poursuivront sur 2021 et les travaux structurels démarreront à l'été 2022.

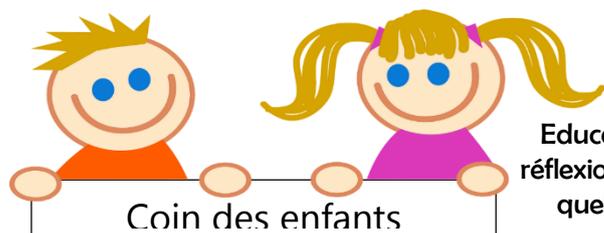
CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Tous les enfants nés entre 2008 et 2012, résidants à La Biolle vont recevoir une convocation pour le jour du vote. Si jamais ce n'était pas le cas d'ici avril, merci de nous le faire savoir en mairie.

Petite enfance

OUVERTURE CRECHE

C'est avec un peu de tristesse mêlée d'agacement, que nous devons de nouveau reculer l'ouverture de la nouvelle crèche. La livraison étant aujourd'hui envisagée fin avril, l'ouverture des 30 places n'interviendra pas avant septembre. En effet, dans le meilleur des cas, après un mois d'aménagement intérieur, une ouverture en juin pourrait être envisagée. Cette date n'est néanmoins pas retenue, la période des vacances étant peu propice aux intégrations. C'est donc en septembre, à effectif complet, qu'une ouverture générale devrait avoir lieu.



Coin des enfants

Affaires générales

Le 26/02/21

Education Civique :
réflexion sur la base de
quelques photos.

ANIMAUX ERRANTS

Il existe une procédure à suivre en cas de découverte d'un animal errant : si celui-ci n'est pas blessé, la commune possède une convention avec « amis des bêtes » à qui l'animal doit être déposé. S'il s'agit d'un animal blessé, la commune possède une convention avec le cabinet vétérinaire d'entre 2 lacs à Albens, qui effectuera les premiers soins puis verra avec le propriétaire ou amis des bêtes si celui-ci n'est pas identifié.

! NON aux déchets hors des poubelles !

« Certaines personnes posent des déchets à côté des conteneurs. C'est un manque de respect pour le voisinage et les habitants de la commune.

Utilisez les services de la déchèterie !

Pensez à trier et à recycler !

Pitié pour notre planète qui souffre...

Les élèves de l'école



Mairie de La Biolle :

Contact : ✉ 135 Route de la Chambotte, 73410 La Biolle - ☎ 04.79.54.76.06 - @ mairie@la-biolle.fr

Informations sur : www.la-biolle.fr

Solidarités

COLLECTE SOLIDAIRE : Après les STYLOS et les BOUCHONS pour des associations liées à la recherche et au handicap (collecte en mars il ne vous reste que quelques semaines pour les ramener en mairie ou à l'école), après les SAPINS pour les chèvres de Voglans, après les BOITES de Noël pour les sans-abris, La Biolle lance une collecte de chaussettes orphelines !

Vos chaussettes propres de toutes tailles, trouées, usées, seules... vont faire des heureux. L'association **Chaussettes Orphelines** les recycle et les transforme en fil à partir duquel ils fabriquent en France de nouveaux vêtements et accessoires. Alors ne les jetez plus ! Mettez-les de côté jusqu'à la 1^{ère} collecte prévue pour la Semaine Européenne du Développement Durable du 30 mai au 5 juin.



MERCI !

Lors de ce dernier Noël, des enfants ont vu fleurir sous le sapin des jouets qui ont retrouvé une nouvelle vie !

Toute l'équipe du Secours Catholique et ses bénévoles remercient les enfants de La Biolle et leurs parents pour les jouets qu'ils ont donnés à des familles isolées ou en situation de précarité.

Ces jouets ont été distribués sur tout le département de Savoie dans nos points d'accueil alimentaires à Albens et Gresy sur Aix, dans nos épiceries sociales à Chambéry et Aix les bains, dans un centre d'hébergement pour migrants et un groupe de parole de femmes en Maurienne. Quelques jeux sont également rejoint l'activité Jeux Joué à Aix les bains qui accueille les enfants et leurs parents pour échanger et apprendre autour du jeu !

Nous souhaitons à toutes les familles de La Biolle une belle année 2021 riche de surprises !

Les équipes du Secours Catholique de Savoie



Urbanisme

De nombreux travaux (qui paraissent parfois anodins) appellent à une déclaration en mairie, afin de ne pas vous retrouver en irrégularité rapprochez-vous des services de Mairie afin de remplir le bon formulaire. L'aménagement de combles, de garage ou la pose de certaines annexes de jardin sont également soumis à déclaration.

Enfin, lors de vos déménagements, taille de haie ou tous autres travaux qui vous obligent à occuper la chaussée pendant une longue période veillez à demander un arrêté de circulation.



Mairie de La Biolle :

Contact : ✉ 135 Route de la Chambotte, 73410 La Biolle - ☎ 04.79.54.76.06 - @ mairie@la-biolle.fr

Informations sur : www.la-biolle.fr